

Les conséquences du vieillessement de la population picto-charentaise sur l'économie régionale

Avec un quart de sa population âgée de 60 ans et plus, la région Poitou-Charentes connaît un important vieillissement naturel de la population résidente accentué par les migrations de jeunes retraités, notamment sur la frange littorale. Ce phénomène de vieillissement est de nature à modifier profondément la pérennité de certaines activités économiques, l'organisation sociale et spatiale, voire plus globalement les politiques d'aménagement du territoire. De nombreux besoins émergent avec notamment la nécessaire adaptation de l'habitat, des services à la personne plus nombreux, de nouvelles structures de soins et de transports.

En 2030, la région Poitou-Charentes se situera parmi les régions les plus âgées de métropole avec un âge moyen de la population de 45,8 ans contre 41,6 ans en 2005. À un phénomène de vieillissement naturel de la population résidente, s'ajoutent des migrations significatives de retraités notamment sur la frange littorale. La

La présente étude a été réalisée par le CRESGE dans le cadre d'un partenariat entre le SGAR, la Direction Régionale de l'Équipement, la Trésorerie Générale et l'INSEE. L'ensemble des services régionaux et les collectivités locales ont été associés à cette étude par le biais d'enquêtes et d'échanges au sein d'ateliers territoriaux selon la typologie des territoires.

Afin de mieux connaître les actions des collectivités locales et en complément de questionnaires écrits, le bureau d'études a organisé des débats sous forme d'ateliers territoriaux. La définition du périmètre de ces ateliers qui ont réuni des élus et des techniciens des collectivités locales s'est appuyée sur la spécificité des territoires. Quatre ateliers ont été organisés :

- urbain et périurbain ;
- littoral ;
- rural avec pôles structurants (Vienne et Deux Sèvres) ;
- rural avec pôles structurants (Charente et Charente-Maritime).

part de migrants de plus de 60 ans devrait croître d'ici 2030, tandis que celle de moins de 20 ans devrait diminuer. En 2030, 35 % de la population serait alors âgée de plus de 60 ans contre 25 % en 2007.

Des trajectoires résidentielles en augmentation

La retraite et le veuvage sont souvent des facteurs déterminants de mobilité résidentielle des personnes âgées vers les villes centres. Cependant, cette mobilité résidentielle reste en deçà de la moyenne de l'ensemble de la population. De plus, ces personnes choisissent alors des logements de taille moindre et évoluent parfois du statut de propriétaire à celui de locataire. En 2005, 84 % parmi les 60 ans et plus sont des propriétaires contre 14 % de locataires. Pour les 75 ans et plus, le taux est sensiblement plus bas puisque 81 % sont propriétaires occupants.

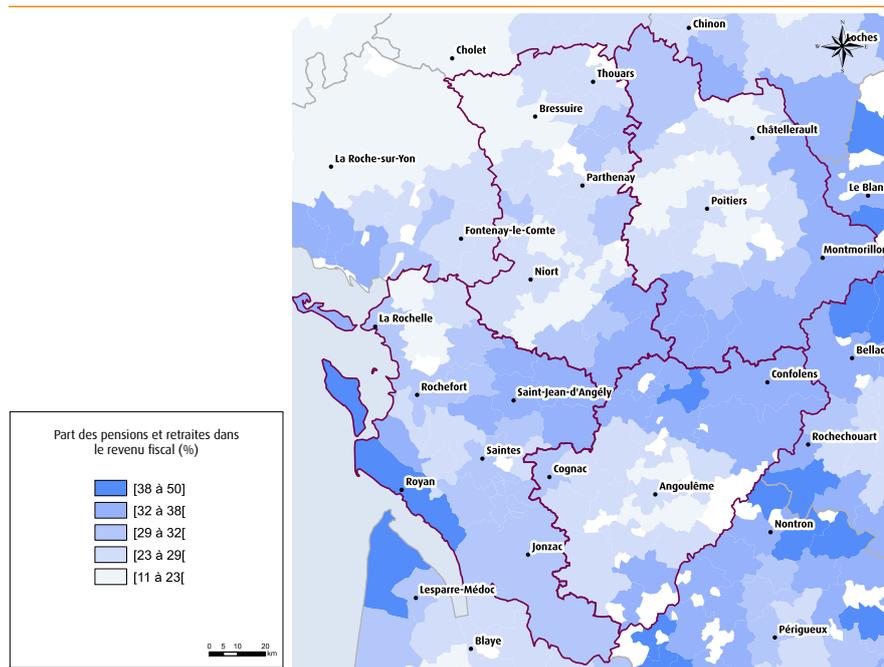
Les personnes âgées picto-charentaises sont particulièrement exposées à l'occupation d'un habitat potentiellement indigne (12,5 % contre

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal par EPCI en 2005 (%)



source : ©IGN Paris, Géofla®, 2007 - Insee, Revenus fiscaux localisés, 2005

10,6 % en moyenne). Le Poitou-Charentes est une région très concernée par ce phénomène.

Un isolement croissant de la population âgée

Le «dessalement» est un phénomène d'ampleur, le nombre de personnes par logement ayant diminué de 3,3 en 1962 à 2,2 en 2007.

S'agissant plus particulièrement des personnes âgées, 52 % de la population de 75 ans et plus vivent seules, contre 40 % des 60 ans et plus. C'est en milieu urbain, et plus particulièrement dans la Vienne, que l'on trouve la plus grande proportion de personnes vivant seules, 55 % contre 51 % en milieu rural. Ce phénomène concerne plus particulièrement les femmes (60 %), et 66 % de ces personnes seules sont touchées par la dépendance. De plus, 87 % des personnes âgées en région vivent en habitat individuel, ce qui peut contribuer à renforcer les risques d'isolement, notamment en milieu rural.

La conjonction d'un vieillissement et d'un isolement plus marqués de la population pourraient générer une demande croissante de services et de soins à domicile et donc probablement un retour vers les bourgs et les villes-centre.

Des ressources limitées

Les trajectoires résidentielles des personnes âgées sont très influencées par leur milieu social.

L'analyse des revenus par tranches d'âges montre que les ménages âgés les plus aisés sont localisés autour des agglomérations et dans les communes littorales. En terme de revenus, la tranche des ménages dont la personne de référence a 75 ans et plus semble nettement moins favorisée que celle des 60 à 74 ans.

L'analyse croisée des niveaux de revenus, de l'isolement des personnes, et par tranches d'âges permet d'identifier des populations potentiellement demandeurs vis-à-vis des besoins en services : les femmes, les plus de 75 ans, les personnes vivant en territoire ruraux enclavés. Le fait que les revenus de la population âgée en région soient plutôt faibles risque d'accroître la problématique de prise en charge des soins et services indispensables.

Des besoins en soins accrus

L'état des lieux des projections démographiques des médecins libéraux, à l'initiative de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) met en exergue une augmentation significative, en Poitou-Charentes, de la proportion globale de médecins âgés de plus de 55 ans (42 % en 2013 contre 20 % en 2003). S'ajoute à cette vague massive de départs en retraite, la baisse du nombre d'actifs potentiels :

- dans le cadre d'une baisse globale du taux d'activité en France depuis quelques décennies ;
- en raison de la féminisation accrue des métiers de santé.

Les densités de professions médicales font l'objet d'écart au niveau infra-régional. La Charente-Maritime est le département le mieux doté en médecins généralistes, mais également le plus impacté par le vieillissement de la population.

Le dimensionnement de l'offre destinée à répondre à ces besoins est étroitement lié à la capacité des pouvoirs publics,

Des scénarios de projections de démographie médicale

206 000 médecins sont en activité sur le territoire national, chiffre qui va décroître de 1 % au cours des 25 prochaines années, avec de grandes disparités en fonction des spécialités et des territoires. Les zones sous dotées concerneraient un quart des français. Une étude de la Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) a élaboré plusieurs scénarios d'évolution de la démographie médicale nationale : le scénario tendanciel basé sur le maintien des choix individuels des médecins à long terme prévoit la quasi stabilité du nombre de médecins en activité en 2030, malgré une forte augmentation du *numerus clausus*. En revanche, la densité médicale serait plus faible et notamment pour les habitants de 60 ans et plus (en baisse de 36% sur 2006-2030).

Selon cette étude, en Poitou-Charentes, le nombre de médecins augmenterait de 10 à 16 % entre 2006 et 2030, plus rapidement que la population. La région deviendrait l'une des mieux dotées en médecins avec une augmentation de la densité médicale. Globalement, à l'échelle nationale, ce sont les pôles urbains dotés de CHU qui profiteraient de cette embellie.

La loi Hôpital, patients, santé, territoires cherche à réduire les inégalités d'accès aux soins sur le territoire. Elle prévoit d'améliorer la répartition des professionnels de santé en développant une vision pluriannuelle et organisée au niveau national et régional des dispositifs de détermination du *numerus clausus*, d'ouverture de postes aux examens d'internat et d'offres post internat afin de rééquilibrer la démographie médicale in situ.

source : DREES - Etudes et Résultats n°679 - février 2009

Les initiatives des collectivités locales

De manière globale, les réponses des collectivités au vieillissement massif et pérenne de leur population s'articulent autour des enjeux de préservation des équilibres économiques et démographiques, mais aussi de l'attractivité des territoires.

Les participants aux ateliers territoriaux ont souligné que leurs visions et leurs actions en matière de développement économique n'identifiaient pas des thématiques circonscrites au seul vieillissement. Cette question est un sujet transversal qui révèle l'acuité des défis, notamment en matière d'attractivité. De nombreuses initiatives cherchent à la fois à préserver et renforcer l'attractivité vis-à-vis des actifs et à offrir un niveau de services adéquat aux personnes âgées.

Renforcer l'attractivité des territoires

S'agissant des mesures, destinées à garantir l'attractivité pour la population active, la présence d'une main d'œuvre formée constitue un avantage comparatif primordial notamment lorsqu'elle s'appuie sur la présence d'une filière économique importante. Les formations sont un levier indispensable pour maintenir les emplois sur place et répondre aux besoins des entreprises, voire pérenniser leur ancrage sur les territoires.

La performance des équipements structurants est également un vecteur d'attractivité aux yeux des collectivités pour les entreprises et les populations jeunes, qu'il s'agisse de la qualité des dessertes routières du territoire, de la présence d'équipements à vocation culturelle ou de zones d'activités économiques.

Développer une offre de logements adaptée

Les ateliers territoriaux ont souligné la corrélation très forte entre le dynamisme économique et la présence d'une offre de logements accessibles financièrement et géographiquement. Pour une très large majorité des territoires, le développement des activités économiques n'est pas dissociable d'une offre de logements abordable pour les actifs. Cet enjeu est, par exemple, particulièrement prégnant sur le littoral où les ménages actifs sont «relégués» en deuxième couronne en

raison de l'arrivée de ménages retraités aux revenus élevés.

S'agissant des mesures destinées à mieux aménager les espaces de vie pour les personnes âgées, l'adaptation des logements au vieillissement de la population est considérée comme un facteur d'intégration essentiel dans la ville, voire de maintien à domicile dans l'optique d'une perte d'autonomie potentielle.

Faciliter l'accès aux services à la personne

S'il existe une véritable prise de conscience des collectivités concernant les attentes des personnes âgées en terme de services résidentiels, le secteur des services à la personne souffre en revanche d'un certain manque de lisibilité, notamment pour évaluer ses potentialités de développement à long terme. La question de la solvabilité des bénéficiaires est posée. En revanche ce type d'emploi peut constituer un facteur favorisant la reprise d'emplois pour la population active féminine, sous réserve d'envisager la problématique dans une dimension plus globale : gardes d'enfants, accès aux transports, offre d'un volume horaire suffisant pour assurer un revenu décent.

Afin de favoriser le maintien des professionnels de santé dans les zones déficitaires, les collectivités ont saisi l'opportunité de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui leur permet d'attribuer des aides destinées à favoriser ou leur installation ou leur maintien. Plusieurs solutions sont expérimentées comme le versement d'indemnités, la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Ces initiatives sont toutefois limitées par de fortes contraintes exogènes. Le projet de loi Bachelot prévoit d'accroître la lisibilité des différents dispositifs mis en œuvre en partenariat avec les différents acteurs concernés et d'organiser une réponse aux «déserts médicaux» dans le respect de la liberté d'installation.

Offrir un panel élargi de services et de commerces

D'une manière générale l'offre de commerces et services est considérée par les territoires comme un véritable atout pour créer du lien social pour toutes les classes d'âges. C'est un moyen de retenir les jeunes actifs, grâce à l'offre de services à la famille. C'est également un facteur d'insertion dans la société pour les personnes âgées : offre de transports à la demande, culture et loisirs...

collectivités et associations à évaluer le nombre de personnes susceptibles de subir une perte d'autonomie. Cette étape constitue un curseur déterminant dans l'évaluation du niveau de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées. L'espérance de vie sans incapacité augmente, les besoins en équipements et en services ne sont donc pas mécaniquement corrélés à la projection du taux de dépendance actuel sur la pyramide des âges.

L'Insee estime qu'en 2005, plus de 31 000 personnes de 60 ans et plus sont touchées par la perte d'autonomie. A partir 2007, la proportion des personnes dépendantes devrait augmenter de 1,5 % par an pour des projections de l'ordre de 15 à 20 % à horizon 2015. La Charente-Maritime serait le département le plus touché, compte tenu des migrations significatives dont il fait l'objet.

En région, 64 % des personnes dépendantes vivent à domicile, mais ce maintien est fortement tributaire d'une aide. En réalité, seules 14 % de ces personnes dépendantes vivent seules. Le milieu rural picto-charentais est plutôt sous-équipé en établissements de soins de longue durée pour les personnes lourdement dépendantes.

Une mutation quantitative et structurelle de la population active

Estimée à 743 000 actifs en 2006, la population active picto-charentaise pourrait compter, en 2015, entre 30 000 et 40 000 actifs de moins. Le taux d'emploi moyen des 15-64 ans est moins élevé que la moyenne nationale (59 % contre 62 %) et très disparate selon les territoires. D'une manière générale, il est plus important autour des agglomérations et en milieu périurbain. Le Poitou-Charentes et plus particulièrement le milieu rural, serait une des régions les plus touchées par ce phénomène entamé depuis 2006. À partir de l'indice 100 en 1999, le taux de remplacement connaîtrait une diminution de -5 % en 2010 et à -9 % en 2020, si les habitudes actuelles de départs anticipés se prolongent.

Dans certaines branches d'activités, les «seniors» constituent le cœur de la population active. Les métiers qualifiés et les cadres ou dirigeants d'entreprises devraient être plus concernés par ces départs que dans les autres régions. Certains secteurs risquent d'être plus exposés aux carences de main-d'œuvre,

par exemple le secteur conchylicole, car ils paraissent moins susceptibles d'attirer les nouvelles générations. Le rapport entre actifs et inactifs tendrait donc à se modifier sensiblement au profit de la population inactive, dont l'accroissement est alimenté par l'augmentation de la part des retraités. En outre, dans la majorité des territoires, ce vieillissement n'est pas corrigé par l'attractivité migratoire.

Des entreprises à l'avenir parfois incertain

La problématique des transmissions au sein d'un tissu économique essentiellement composé de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME) se pose de manière particulièrement aiguë dans les espaces ruraux. La moyenne d'âge des chefs d'entreprises est relativement élevée. 45 % d'entre elles n'emploient pas de salariés.

Les enjeux liés à la transmission des entreprises sont particulièrement importants dans la région où le vieillissement des entrepreneurs pose essentiellement des questions de maillage territorial. S'il n'est pas compensé par l'attractivité des territoires, le vieillissement de la population

engendrerait de fait une diminution de la population active susceptible de générer une pénurie de main-d'œuvre et de petits entrepreneurs.

Deux tiers des entreprises de la région Poitou-Charentes sont des entreprises d'artisanat ou de commerce, dont une part importante de services de proximité. La part de ce domaine d'activités en milieu rural est très forte et joue un rôle structurant.

Les besoins en saisonniers pour les activités touristiques et agricoles pourraient être accrus du fait de la diminution et du vieillissement de la population active. Dans la région, les situations sont très différentes selon les territoires. Les travaux réalisés par l'Insee sur le vieillissement des actifs mettent en exergue le lien entre baisse de la population active et attractivité et par extension, avec la structure des activités des territoires.

Les territoires attractifs pour les actifs sont ceux où le secteur tertiaire est plus présent et le littoral. Les degrés différents d'attractivité ont des conséquences en terme de chômage, le taux est plus élevé dans les zones urbaines et littorales, et plus faible dans les zones rurales, où cet indicateur peut être révélateur d'une pénurie de main-d'œuvre. 19 territoires sur les 29 interrogés au cours de l'étude considèrent que le vieillissement constitue un risque pour la disponibilité de la main-d'œuvre, principalement dans les zones rurales.

Les ateliers territoriaux ont mis en exergue la nécessité d'orienter les politiques vers le maintien et l'attractivité des activités et de l'offre de travail essentiellement, à travers une valorisation et, une meilleure

exploitation des atouts du territoire et la prise en charge des besoins des actifs (salariés ou entrepreneurs).

Une fragilité des activités agricoles

Le secteur agricole occupe une place encore prépondérante dans l'économie picto charentaise. Cependant, l'âge moyen de chefs d'exploitations est en hausse régulière. L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom accélère les cessations d'activités : environ 500 par an. Le nombre d'installations ne supplée pas au nombre de départs à la retraite, avec, en moyenne, 45 installations pour 100 départs. Ces mutations du milieu rural pourraient engendrer d'importants impacts sociologiques et paysagers.

Un tissu industriel fragilisé

Les nombreux départs à la retraite, notamment des cadres et des ouvriers qualifiés pourraient avoir des impacts importants sur les activités de production et dans certains secteurs d'excellence industrielle. Dans l'industrie nautique, le nombre de dirigeants n'ayant pas préparé leur succession est évalué à 60 %. Le secteur aéronautique, très concentré en région, alimente un tissu important de petites entreprises. La hausse des qualifications requises et la difficulté d'adaptation des PME dans les secteurs de la recherche et de la technologie, représentent, selon le ministère du travail, les principaux enjeux d'avenir. ■

Pour en savoir plus

- CER, 2005, Les mutations du secteur agricole en Deux-Sèvres et Poitou-Charentes
- KATALYSE, 2007, Étude sur l'économie littorale charentaise
- INSEE, L'attractivité migratoire du Poitou-Charentes n'enraye pas le vieillissement de la population, Décimal n° 258, juillet 2005
- INSEE, L'attractivité migratoire du Poitou-Charentes n'enraye pas le vieillissement de la population, Décimal n° 258, juillet 2005
- ORSPEC, 2006. «La santé observée en milieu agricole et rural», juin 2006
- Observatoire Régional de la Santé (ORS) Poitou-charentes : <http://www.ors-poitou-charentes.org/>
- Panorama de la santé en région-2005
- Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/puca/frame_accueil.htm
- Plate forme régionale de coordination de l'observation sociale du Poitou et des Charentes : <http://prospec-web.net>

Les dossiers du réseau Équipement Poitou-Charentes

Directeur de publication
Bernard Buisson

Rédacteur en chef
Bruno Pezin

Rédacteur
Aude Champion

Comité de lecture
Marie-Neige Lebourg
Éric Vergeau

Conception graphique et réalisation
DRE Poitou-Charentes

Impression
DRE Poitou-Charentes

Dépôt légal
ISSN 1950-9588
ISSN 1952-4331

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Équipement
de Poitou-Charentes

15 rue Arthur Ranc BP 539 86020 POITIERS cedex

Tél. 33 (0)5 49 55 65 65

Fax. 33 (0)5 49 55 65 89